



Le 1^{er} juin 2005

MADAME SUZANNE BOUCHARD
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

communication@bape.gouv.qc.ca

Madame,

Suite à vos dernières correspondances, voici des éléments de réponse au sujet de la gestion des matières résiduelles.

QUESTION 1 (18 AVRIL) : ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE L'ISLET-SUD

Il est fait mention d'une telle entente à la page 1 de l'addenda du *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de L'Islet.

QUESTION 2 (18 AVRIL) : ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR

La MRC de L'Islet n'a pas limité ou interdit l'enfouissement des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, parce que la gestion des matières résiduelles de plusieurs de ces municipalités se faisait déjà par l'entremise d'une régie interrégionale.

QUESTION 1 (16 MAI) : DONNÉES ICI ET RÉSIDENTIELLES DISTINCTES

Les ICI faisant affaire directement avec les sites d'enfouissement ont livré environ 2 700 t. m. pour l'année 2004. Il est impossible pour l'instant de connaître les quantités générées parce que plusieurs entreprises valorisent leurs matières résiduelles. Une estimation de cet effort privé sera faite lors de la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles*. Le *Plan de gestion des matières résiduelles* 2003 mentionne des quantités de l'ordre de 200 000 t. m. récupérées par l'industrie du bois en 2000.

Les données que nous vous avons fournies jusqu'à présent pour le secteur résidentiel contiennent également les petits ICI. Aucune donnée précise ne peut être fournie quant à la proportion de chacun, étant donné que leurs matières résiduelles sont ramassées lors de la même collecte.

QUESTION 2 (16 MAI) : SECTEUR CRD - MATIÈRES GÉNÉRÉES ET ÉLIMINÉES

Une étude sommaire des principaux gestionnaires de ces matières révèle que des 1 400 t. m. générées en 2004, 150 ont été valorisées par l'Éco-Centre du Golf et 1 250 ont été enfouies. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur, mais ne seront validés que lors de la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles*.

QUESTION 2 (18 MAI) : MATIÈRES ÉLIMINÉES SECTEUR CRD ET ICI POUR 2003-2004

	CRD (T. M.)	ICI (T. M.)
2003	1 000*	3 200*
2004	1 400	2 700

*estimation

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

IC/cc

IAN CHARTRAND
INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

c.c. M. François Lafond, francois.lafond@bape.gouv.qc.ca